

Montreuil, le 8 mars 2010

## **Deux roues entre les files ? Pas n'importe où ! Pas n'importe quand ! Et surtout pas n'importe comment !**

Pour la reconnaissance des spécificités des deux roues motorisés, la Fédération Française des Motards en Colère appelle les motards, scootéristes et cyclomoteuristes à manifester le 13 mars partout en France.

Emblématique des revendications des deux roues motorisés (2RM), la circulation entre les files dans les embouteillages est couramment pratiquée partout en Europe depuis deux décennies. Au point qu'elle a été légalisée en Autriche et aux Pays Bas, officiellement tolérée en Belgique et largement pratiquée partout ailleurs.

En France, au prétexte qu'elle n'est pas inscrite dans le Code de la Route, la circulation interfiles est régulièrement verbalisée, faisant l'objet de campagnes de répression sévères, ce qui vaut au conducteur interpellé trois PV pour la même infraction : dépassement par la droite, non respect des distances de sécurité et changement de voie non motivé par un changement de direction...

Pour la FFMC, cette pratique doit être encadrée par des règles de bon sens, pour être enseignée, prévenir les risques et encourager un meilleur partage de la route.

### **Pas n'importe où !**

La circulation entre les files se pratique entre les deux files les plus à gauche de la chaussée dans le cas des voies rapides à chaussée séparée, à l'exclusion des autres voies afin de ne pas causer de confusion parmi les automobilistes.

### **Pas n'importe quand !**

La circulation entre les files ne doit se pratiquer qu'en cas de situation embouteillée lorsque les automobiles sont arrêtées ou circulent au pas. Lorsque la circulation redevient fluide, le 2RM doit réintégrer la file normale de circulation, en prenant soin de ne pas gêner les autres usagers.

### **Pas n'importe comment !**

La circulation entre les files doit se pratiquer en conservant un différentiel de vitesse modéré vis-à-vis du flot de circulation (inférieur à 20km/h). A aucun moment le 2RM ne doit forcer le passage. Il doit ainsi respecter les indicateurs de changement de direction (clignotants) des autres véhicules qui signalent ainsi leur intention de changer de file, en les laissant effectuer leur manœuvre sans chercher à se faufiler.

Pour la FFMC, c'est par l'instauration et le respect de ces préceptes simples que l'on pourra améliorer la sécurité des deux roues motorisés et plus généralement le partage de la route. Un précepte de bon sens voudrait que ce qui se pratique au quotidien depuis 20 ans soit a minima enseigné, a maxima reconnu et intégré aux règles de circulation communes.

Retrouvez la liste des manifestations sur notre site internet : <http://www.ffmc.asso.fr/>

### **Contacts Presse**

Eric Thiollier : 01 48 18 12 15  
France Wolf : 06 63 43 43 32